



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la recherche
et de l'innovation

LE CIR EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

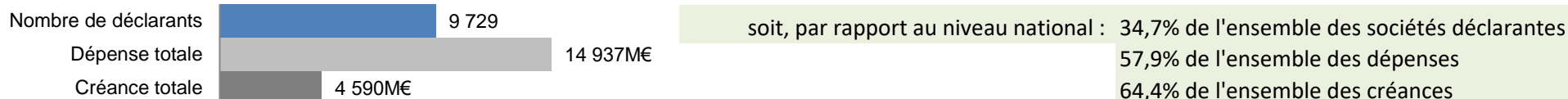
Données régionalisées du crédit d'impôt recherche
en 2019 (données semi-définitives)



Synthèse régionale

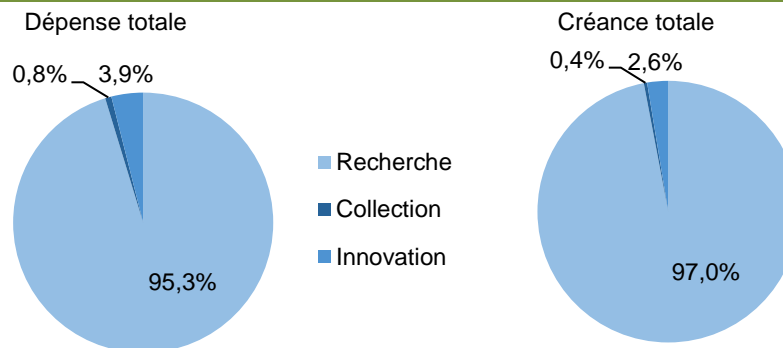
Pour des travaux réalisés en 2019, 9729 entreprises dont le siège est implanté en région ÎLE-DE-FRANCE, déclarent 14937 millions d'euros (M€) de dépense totale au CIR.

La créance régionale des entreprises bénéficiaires du CIR s'élève à 4590 millions d'euros (M€).



La dépense et la créance selon le sous-dispositif du CIR

en M€	Dépense déclarants	Créance bénéficiaires
Recherche	14 232,2	4 452,0
Collection	116,1	18,6
Innovation	588,6	119,0
Total	14 936,9	4 589,6



*N.B.
L'entreprise bénéficiaire de la créance n'est pas forcément localisée dans la région de l'entreprise déclarante.*

Les dépenses déclarées au CIR peuvent concerner la Recherche et développement et/ou les frais de collection et/ou l'innovation.

Au sein des entreprises déclarantes au CIR installées en région ÎLE-DE-FRANCE :

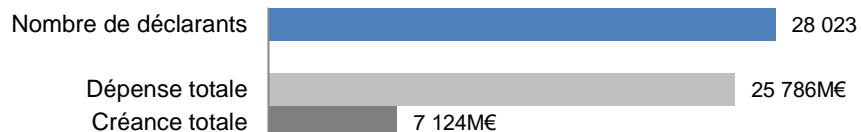
6 670 ont déclaré des dépenses de R&D, dont 80% uniquement des dépenses de R&D ;

388 ont déclaré des frais de collection ;

3 014 ont déclaré des dépenses d'innovation, dont 57% uniquement des dépenses d'innovation.

Synthèse nationale

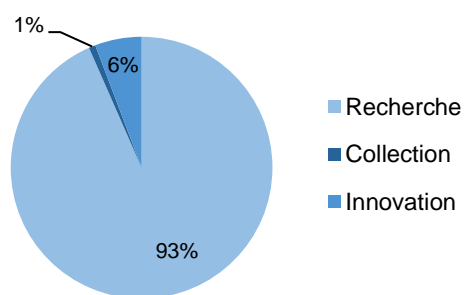
En France, 28 023 entreprises déclarent 25 786 millions d'euros (M€) de dépense totale éligible au CIR, pour des travaux réalisés en 2019. La créance nationale s'élève à 7 124 millions d'euros (M€).



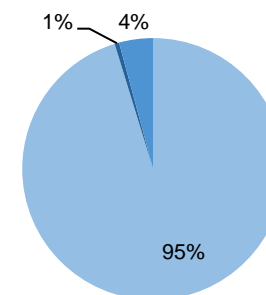
La dépense et la créance selon le sous-dispositif du CIR

en M€	Dépense déclarants	Créance bénéficiaires
Recherche	24 088,7	6 785,3
Collection	212,1	40,0
Innovation	1 485,5	298,2
Total	25 786,3	7 123,5

Dépense totale



Créance totale



Les dépenses déclarées au CIR peuvent concerner la Recherche et développement et/ou les frais de collection et/ou l'innovation.

Parmi les entreprises déclarantes au CIR :

19 033 ont déclaré des dépenses de R&D, dont 80 % uniquement des dépenses de R&D ;

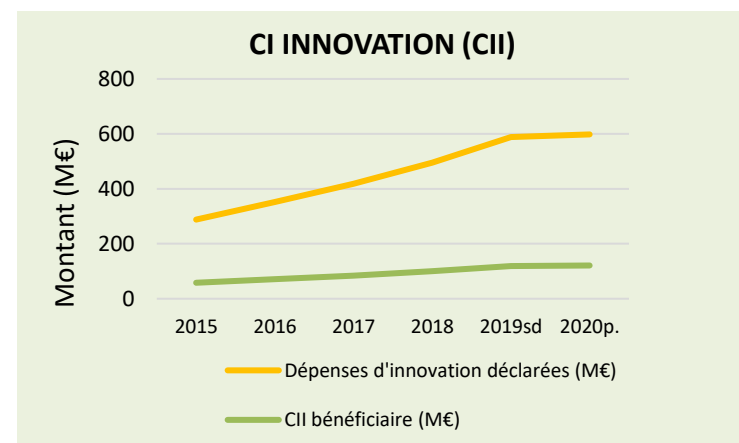
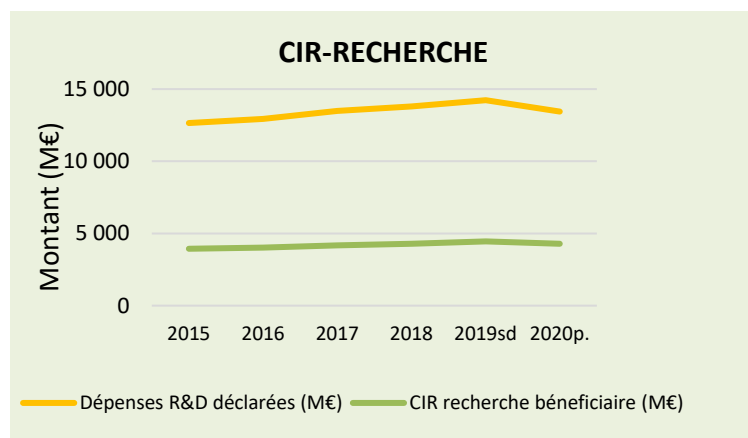
912 ont déclaré des frais de collection ;

9 219 ont déclaré des dépenses d'innovation, dont 59 % uniquement des dépenses d'innovation.

Historique des données CIR en région ÎLE-DE-FRANCE

CIR recherche	2017		2018		2019 semi-définitif		2020 provisoire	
	Valeur	Part régionale	Valeur	Part régionale	Valeur	Part régionale	Valeur	Part régionale
Déclarant (nombre)	6498	34,8%	6569	34,9%	6670	35,0%	6580	35,3%
Dépenses déclarées (M€)	13 485,5	59,0%	13 810,3	58,9%	14 232,2	59,1%	13 445,7	59,1%
Créance des bénéficiaires (M€)	4 167,9	65,2%	4 278,5	65,0%	4 452,0	65,6%	4 287,7	65,9%

CII	2017		2018 semi-définitif		2019 semi-définitif		2020 provisoire	
	Valeur	Part régionale	Valeur	Part régionale	Valeur	Part régionale	Valeur	Part régionale
Déclarant (nombre)	2434	31,4%	2688	31,7%	3014	32,7%	3078	33,0%
Dépenses déclarées (M€)	418,6	37,2%	495,7	37,6%	588,6	39,6%	598,0	39,9%
Créance bénéficiaires (M€)	84,5	37,4%	100,2	37,9%	119,0	39,9%	121,0	40,1%



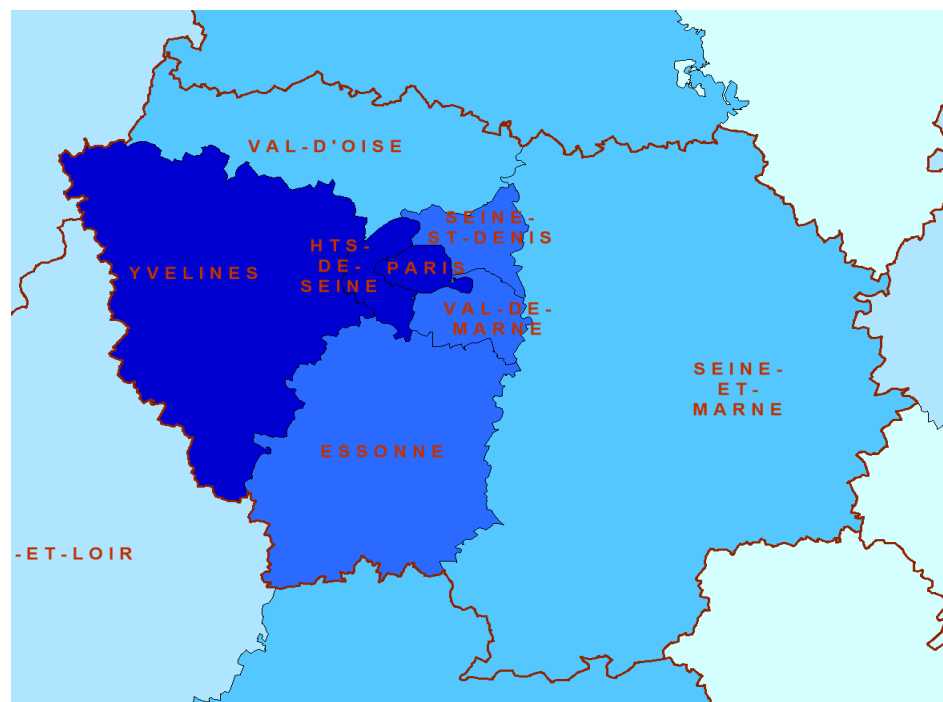
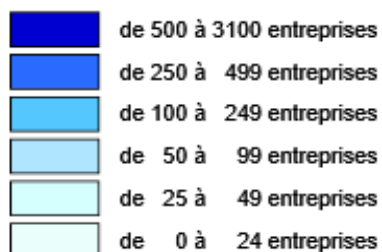
Remarques : les données 2020 sont provisoires et pourraient évoluer sensiblement. Par ailleurs, elles traduisent d'une part la diminution du taux forfaitaire des frais de fonctionnement (de 50% à 43% des frais de personnels) et, d'autre part, la crise économique.

Données départementales 2019 du CIR recherche en ÎLE-DE-FRANCE

'nd' : non diffusible

	Nb de déclar. R&D	Répart. des déclar. R&D	Dép. R&D déclarées (M€)	Répartition dép. R&D	% R&D dans dép. totale déclarants	CIRrech Bénéficiaires (M€)	Répartition CIR rech.
ESSONNE	457	7%	1 467,1	10%	98%	225,7	5%
HAUTS-DE-SEINE	1559	23%	5 057,0	36%	98%	1 741,6	39%
PARIS	3085	46%	4 401,2	31%	91%	1 739,4	39%
SEINE-ET-MARNE	187	3%	92,6	1%	85%	33,1	1%
SEINE-SAINT-DENIS	307	5%	833,2	6%	96%	212,3	5%
VAL-DE-MARNE	389	6%	476,1	3%	94%	95,2	2%
VAL-D'OISE	183	3%	265,7	2%	95%	108,2	2%
YVELINES	503	8%	1 639,4	12%	98%	296,5	7%
ÎLE-DE-FRANCE	6 670	100%	14 232,2	100%	95%	4 452,0	100%

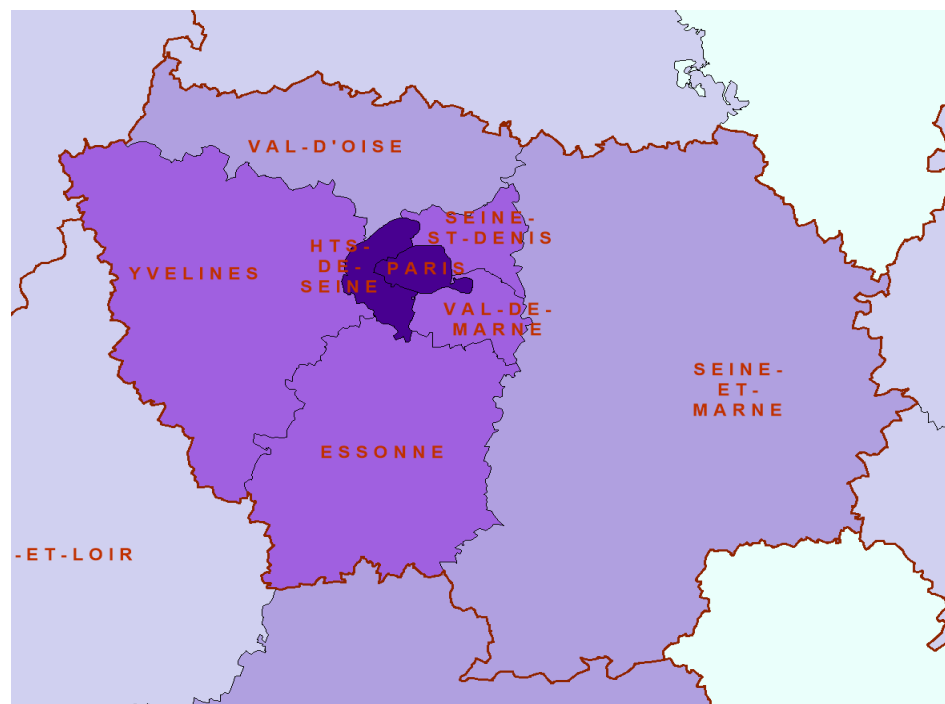
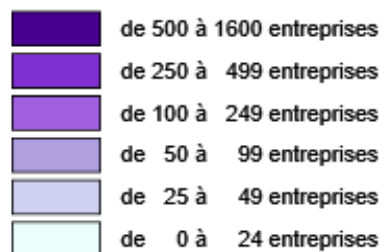
Implantation des
entreprises ayant déclaré
des dépenses de R&D,
en 2019



Données départementales 2019 du CII en ÎLE-DE-FRANCE

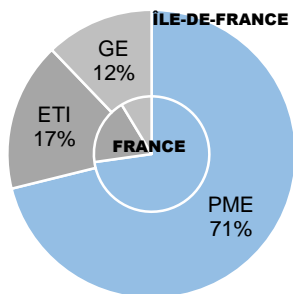
	Nb de	Répart. des	Dép. INNO	Part INNO ds	créance CII		
	déclarants	déclarants	déclarées	dép. totale	Bénéficiaires	Répartition	
'nd' : non diffusible	INNO	INNO	(M€)	dép. INNO	déclarée	(M€)	CII
ESSONNE	160	5%	24,3	4%	2%	4,7	4%
HAUTS-DE-SEINE	569	19%	117,6	20%	2%	24,0	20%
PARIS	1577	52%	324,3	55%	7%	66,2	56%
SEINE-ET-MARNE	95	3%	16,1	3%	15%	3,2	3%
SEINE-SAINT-DENIS	154	5%	29,6	5%	3%	5,8	5%
VAL-DE-MARNE	173	6%	27,5	5%	5%	5,4	5%
VAL-D'OISE	79	3%	13,1	2%	5%	2,4	2%
YVELINES	207	7%	36,2	6%	2%	7,3	6%
ÎLE-DE-FRANCE	3 014	100%	588,6	100%	4%	119,0	100%

Implantation des entrep.
ayant déclaré des
dépenses d'innovation,
en 2019



CIR-recherche : répartition selon la catégorie d'entreprise

Déclarants recherche



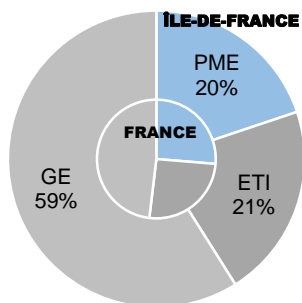
Les PME et le CIR-recherche en région ÎLE-DE-FRANCE :

71% des entreprises déclarant des dépenses de recherche sont des PME. Elles apportent 20% à la dépense de recherche régionale et bénéficient de 19% du CIR-recherche.

Les ETI et le CIR-recherche en région ÎLE-DE-FRANCE :

17% des entreprises déclarant des dépenses de recherche sont des ETI. Elles apportent 21% à la dépense de recherche régionale et bénéficient de 24% du CIR-recherche.

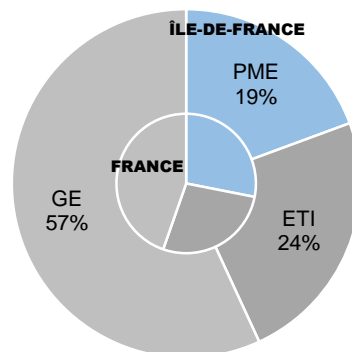
Dépense de recherche déclarées



Les grandes entreprises (GE) et le CIR-recherche en région ÎLE-DE-FRANCE :

12% des entreprises déclarant des dépenses de recherche sont des GE. Elles apportent 59% à la dépense de recherche régionale et bénéficient de 57% du CIR-recherche.

CIR-recherche par entreprise bénéficiaire

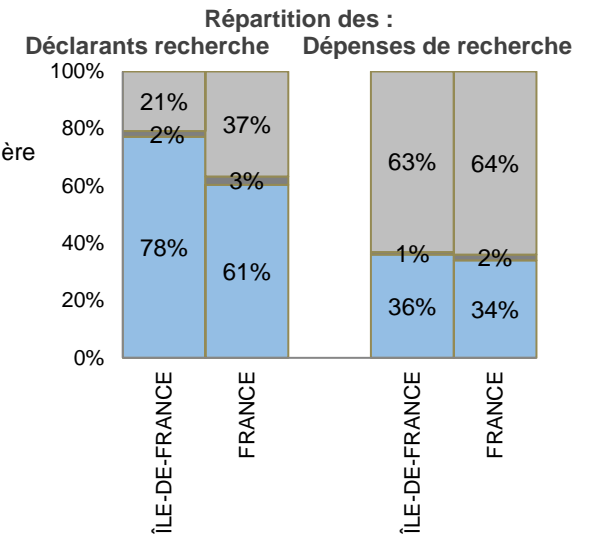


N.B. L'entreprise bénéficiaire de la créance n'est pas forcément localisée dans la région de l'entreprise déclarante. En effet, leurs sièges sociaux ne sont pas obligatoirement implantés dans les mêmes régions (Cf. Définitions - Méthodologie).

Dépenses de recherche selon le secteur d'activité de l'entreprise

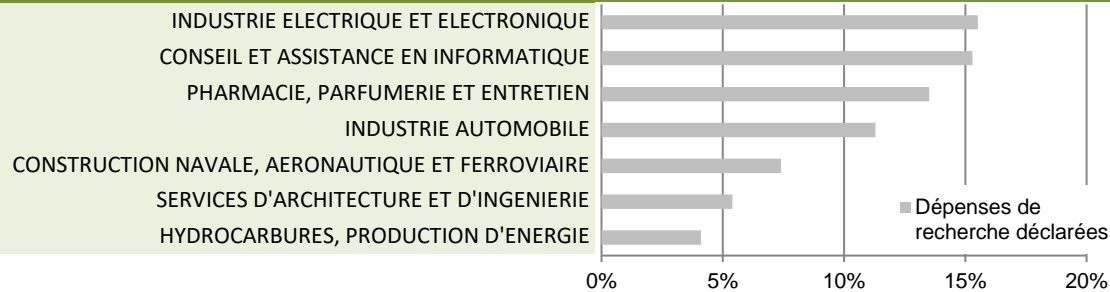
En région ÎLE-DE-FRANCE, 21% des entreprises déclarant des dépenses de recherche appartiennent au secteur de l'industrie manufacturière. Ces sociétés apportent 37% à la dépense de recherche éligible.

Les entreprises du secteur d'activité des services représentent 78% des sociétés déclarant des dépenses de recherche éligibles pour un apport estimé à 61% de ces dépenses.

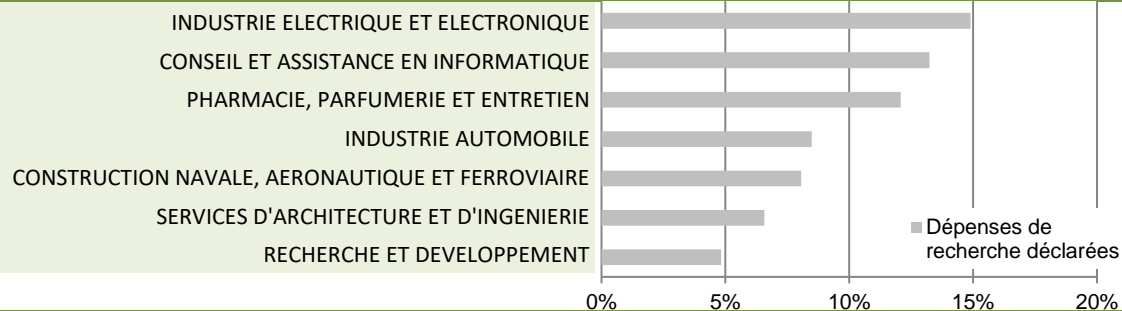


PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Répartition des dépenses R&D déclarées au CIR 2019 en RÉGION ÎLE-DE-FRANCE,

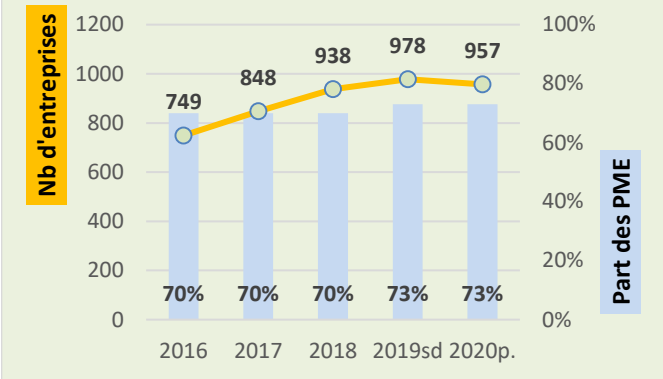


Répartition des dépenses R&D déclarées au CIR 2019 en FRANCE

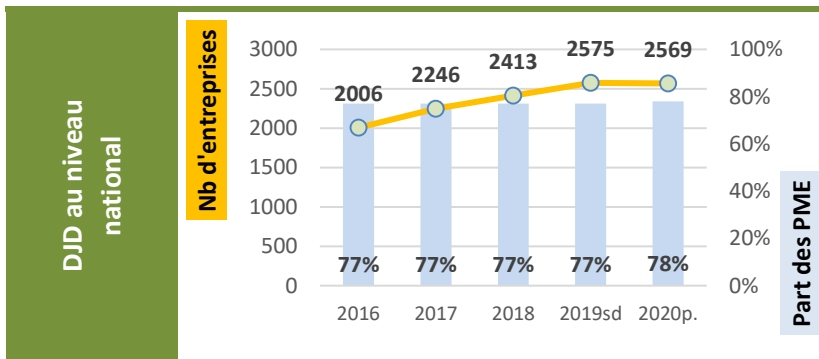


Dispositif jeunes docteurs (DJD)

Nombre d'entreprises ayant recours au DJD, en région ÎLE-DE-FRANCE



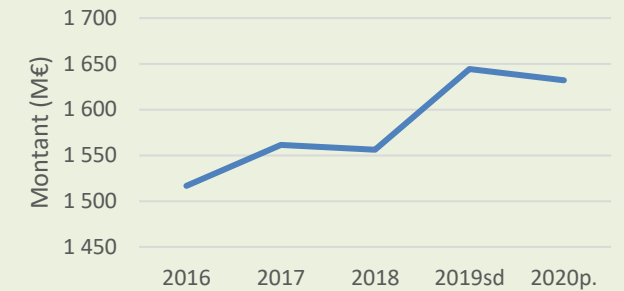
En région ÎLE-DE-FRANCE, le dispositif jeunes docteurs du CIR a séduit 978 entreprises en 2019. Parmi elles, se trouvent 73 % de PME. Au niveau national, le taux de PME parmi les entreprises ayant recours au DJD est de 77 %.



Sous-traitance dans les dépenses de R&D

Montant des dépenses de sous-traitance déclarées au CIR rech., après plafonnement, en région ÎLE-DE-FRANCE

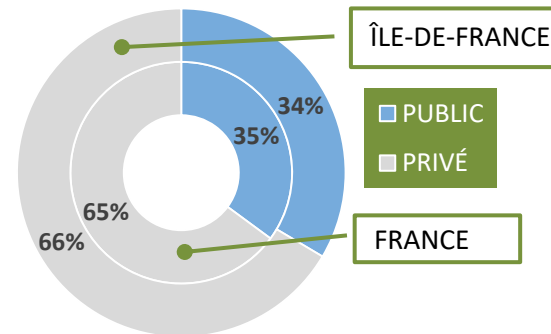
Rmq : de 2016 à 2020, les dépenses sous-traitées vers un org. public sans lien de dépendance avec le commanditaire sont déclarées pour le double du montant facturé.



En région ÎLE-DE-FRANCE, 2018 entreprises déclarent 1644 M€ de dépenses de sous-traitance plafonnées, en 2019. Ce montant représente 11,2 % de l'assiette régionale des dépenses de R&D éligibles, contre 11,9 % au niveau national.

La part régionale des dépenses sous-traitées vers le public est estimée à 34 %, contre 35 % au niveau national (Cf. graphique ci-dessous).

Répartition (%) public/privé des dépenses de sous-traitance



PME

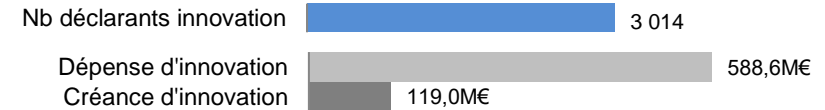
Les PME apportent 20% des dépenses de sous-traitance de ÎLE-DE-FRANCE déclarées au CIR recherche, contre 28%, au niveau national.

Pour ces mêmes PME régionales, les dépenses de sous-traitance sont à 30% tournées vers le public, contre 37% pour l'ensemble des PME qui déclarent au CIR recherche.

Crédit impôt innovation (CII)

Depuis 2013, les PME peuvent bénéficier du CII pour leurs dépenses de conception et de réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau.

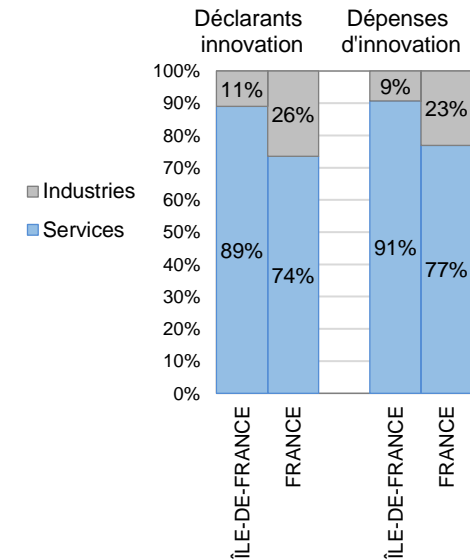
En ÎLE-DE-FRANCE, elles ont été 3 014 à déclarer des dépenses d'innovation pour l'année 2018, dont 57% déclarant uniquement des dépenses d'innovation. Le montant des dépenses d'innovation s'élève à 588,6 M€ et génère un crédit d'impôt de 119 M€.



soit, par rapport au niveau national : 298,2

- 32,7 % de l'ensemble des sociétés déclarantes au CII
- 39,6 % de l'ensemble des dépenses d'innovation éligibles
- 39,9 % de l'ensemble des créances CII

Répartition (%) par grand secteur d'activité :



La dépense d'innovation déclarée est principalement répartie dans les secteurs(*) :

- CONSEIL ET ASSISTANCE EN INFORMATIQUE : 52 %
- CONSEIL ET ASSISTANCE AUX ENTREPRISES : 11 %
- AUTRES SERVICES : 8 %
- COMMERCE
- SERVICES D'ARCHITECTURE ET D'INGENIERIE
- INDUSTRIE ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE
- SERVICES DE L'AUDIOVISUEL

(*) triés en ordre décroissant, seuls les trois premiers secteurs sont chiffrés.

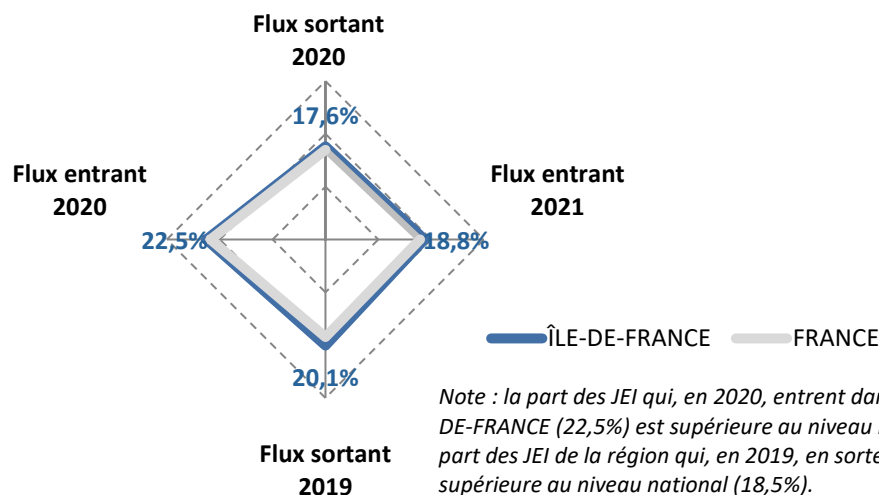
Les jeunes entreprises innovantes (JEI) en région

Au cours de l'année 2020(*), la région ÎLE-DE-FRANCE a accueilli 1774 JEI sur son territoire, soit 42,5 % de l'ensemble des JEI (Source ACOSS). Ces mêmes entreprises ont bénéficié de 111,9 M€ d'exonération de charges sociales, soit 53,4 % de l'ensemble des exonérations.

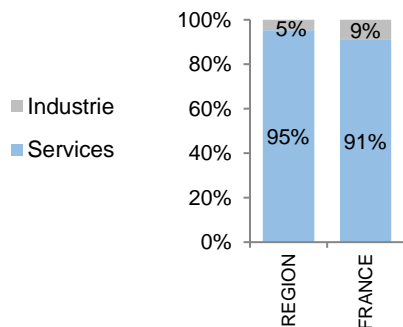
Dans cette région, les JEI de 2020 sont à 5 % des entreprises industrielles, contre 9 % pour l'ensemble des JEI.

Les JEI en région ÎLE-DE-FRANCE

	Nombre	Part régionale	Exonération (M€)	Part régionale
2018	1766	44,2%	103,6	51,0%
2019	1728	43,1%	109,1	52,1%
2020	1774	42,5%	111,9	53,4%
2021	1799	42,6%	124,1	59,2%



Répartition du nombre de JEI par grand secteur d'activité



(*) Source JEI : ACOSS - Agence centrale des organismes de sécurité sociale. Extraction ACOSS réalisée en juin 2022, l'année 2021 n'est pas complète.

JEI et CIR

En 2019, 73 % des JEI implantées en région ÎLE-DE-FRANCE ont fait une déclaration au CIR contre 74 % au niveau national.

Elles ont généré une créance recherche de 193 M€ (soit 23 % de celle des PME de la région contre 19 % au niveau national) et un CII de 14,9 M€.

Définitions et méthodologie

DÉFINITIONS :

☺ La notion de **Crédit impôt recherche (CIR)**, ainsi que celles de **dépense totale** et de **créance totale** qui lui sont afférentes, couvrent les trois dispositifs :

- Crédit d'impôt pour les travaux de R&D appelé *CIR recherche* ;
- Crédit d'impôt pour les frais de collection, appelé *CI collection* ;
- Crédit d'impôt pour les travaux d'innovation appelé *CI innovation ou CII*.

☺ Une **société déclarante au CIR** est celle qui dépose, ou pour laquelle est déposé, un formulaire 2069A.

☺ Une **société bénéficiaire** de la créance peut être une "société mère" dans le cas d'un groupe fiscalement intégré ou, sinon, une société indépendante fiscalement.

MÉTHODOLOGIE :

☺ **La dépense est celle des sociétés déclarantes et la créance est celle des sociétés bénéficiaires.**

☺ **La régionalisation** des données CIR est effectuée selon la localisation du siège de chaque société et ce, pour les sociétés déclarantes comme pour les sociétés bénéficiaires.

☺ Les données présentées correspondent aux déclarations déposées jusqu'en juin 2022, pour des travaux réalisés en 2019.

Les données 2019 publiées dans ce document sont semi-définitives.

☺ La grande majorité des entreprises qui réalisent des opérations de R&D en France déposent une déclaration de CIR, cependant les informations collectées au sein de la liasse fiscale CIR ne peuvent pas être utilisées pour décrire l'organisation de la R&D des entreprises en France. Cela constitue l'objet de l'enquête R&D du MESRI-SIES.

N.B. Seule l'enquête R&D du MESRI-SIES, par son questionnaire spécifique, permet de localiser l'activité de R&D en France.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/credit-impot-recherche-cir-50180>

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/credit-d-impot-recherche-etudes-et-resultats-statistiques-46391>